



Berne, le 31.03.2021

Information externe (43) concernant e-dec

e-dec import et export

La mise à jour du 11 avril 2021 permettra notamment d'effectuer les adaptations suivantes.

Adaptation des règles de plausibilité

Règle 167c - complément GB (Grande-Bretagne)

Le cumul diagonal avec les matières premières originaires du Royaume-Uni n'est plus possible à partir du 1.1.2021 et ce, dans le cadre des autres accords de libre-échange (ALE) Suisse/AELE avec les parties contractantes de la convention PEM (y compris l'UE) (voir aussi information Brexit - Possibilités de cumul).

Dans le cas d'une taxation préférentielle avec des marchandises provenant de GB, le pays d'origine et le pays d'expédition doivent être identiques.

Par conséquent, la GB est ajoutée à la liste des pays de la règle 167c.

En raison de problèmes, nous ne pouvons pas mettre à jour les règles de plausibilité d'un point de vue technique pour le moment. Nous vous remercions de votre compréhension.

Changement des certificats

Veuillez consulter [l'information](#) séparée concernant les certificats.